BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1611

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

814 211 348 RCS Epinal.
TANDEM EAGS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11000000.00 EUR.
Adresse : 5, Allée N° 2-Zone Industrielle Inova 3000, Thaon-les-Vosges88150 Capavenir Vosges.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FINANCIERE MOUSTACHE Société par actions simplifiée au capital de 54 813 980 euros Siège social : 5 allée numéro 2, Zl Inova 3000 - Thaon les Vosges 88150 CAP AVENIR VOSGES 848 958 294 RCS EPI NAL ET TANDEM EAGS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 11 000 000 euros Siège social : 5, allée n°2- Zl Inova 3000-Thaon les Vosges -88150 CAPAVENiR VOSGES 814 211 348 RCS EPINAL AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAPAVENIR VOSGES du 30/06/2021, La société FINANCIERE MOUSTACHE, société par actions simplifiée au capital de 54 813 980 euros, dont le siège social est 5 allée n ° 2 Zl Inova 3 000- Thaon les Vosges, 88150 CAPAVENIR VOSGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 958 294, et la société TANDEM EAGS, société par actions simplifiée au capital de 11 000 000 euros, dont le siège social est 5, allée n ° 2- Zl Inova 3000-Thaon les Vosges - 88150 CAPAVENIR VOSGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 211 348 RCS EPINAL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TANDEM EAGS par la société FINANCIERE MOUSTACHE. La société TANDEM EAGS ferait apport à la société FINANCIERE MOUSTACHE de la totalité de son actif, soit 25 054 620 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 8 025 923 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 17 028 696 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbée étant détenus par la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TANDEM EAGS depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FINANCIERE MOUSTACHE. La société TANDEM EAGS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 août 2021. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Epinal au nom des deux sociétés le 16/07/2021. Les créanciers de la société absorbante,

ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

